

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 76-2026

Nombre des conseillers :

en exercice : 27
présents : 23
votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2026

Présents : MM ANGONIN. ROSET. Mmes CHASTAGNARET. MOREAU. M. MACAIRE. Mme GROS. M. GIRERD-POTIN. Mme SOLNON. M. TALPIN. MM. BRICOUT. CLEMENT. DURAND. GAUCHON. GROS. GUIGNARD. Mmes CORDOBA. GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. JAS. LAQUET. MARTIN. MASSON.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BURGER à Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND à M. GIRERD-POTIN. M. SOYER à M. ANGONIN. Mme VIEIRA à M. ROSET.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- nomme Mme Martine CHASTAGNARET pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 25 juin 2026

Le Maire,

Daniel ANGONIN



La Secrétaire de séance,

Martine CHASTAGNARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 77-2026

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 23

votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2026

Présents : MM ANGONIN. ROSET. Mmes CHASTAGNARET. MOREAU. M. MACAIRE. Mme GROS. M. GIRERD-POTIN. Mme SOLNON. M. TALPIN. MM. BRICOUT. CLEMENT. DURAND. GAUCHON. GROS. GUIGNARD. Mmes CORDOBA. GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. JAS. LAQUET. MARTIN. MASSON.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BURGER à Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND à M. GIRERD-POTIN. M. SOYER à M. ANGONIN. Mme VIEIRA à M. ROSET.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mai 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2026, ne donnant lieu à aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

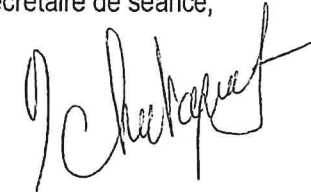
Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 25 juin 2026

Le Maire,


Daniel ANGONIN



La Secrétaire de séance,


Martine CHASTAGNARET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL N° 78-2026**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27
 présents : 23
 votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux - Isère - dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2026

Présents : MM ANGONIN. ROSET. Mmes CHASTAGNARET. MOREAU. M. MACAIRE. Mme GROS. M. GIRERD-POTIN. Mme SOLNON. M. TALPIN. MM. BRICOUT. CLEMENT. DURAND. GAUCHON. GROS. GUIGNARD. Mmes CORDOBA. GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. JAS. LAQUET. MARTIN. MASSON.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BURGER à Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND à M. GIRERD-POTIN. M. SOYER à M. ANGONIN. Mme VIEIRA à M. ROSET.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Décision modificative n° 1 au Budget primitif du service de l'eau potable

Comme suite à une erreur de reprise d'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 et à une nouvelle demande de la Trésorerie de déduire une dépense de fonctionnement inscrite en double sur l'exercice 2025,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- modifie les inscriptions budgétaires, ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R- 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	53.47 €	0.00 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	53.47 €	0.00 €
D-61523-911 : Entretien et réparations réseaux	53.47 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	53.47 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	53.47 €	0.00 €	53.47 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	90 000.00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	90 000.00 €
D-2315-911 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	90 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	90 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	90 000.00 €	0.00 €	90 000.00 €
Total Général		90 000.00 €		90 000.00 €

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 25 juin 2026

Le Maire,

Daniel ANGONIN



La Secrétaire de séance,

Martine CHASTAGNARET

Auteur de l'acte : le Maire, Daniel ANGONIN

Délibération rendue exécutoire par dépôt en Sous-Préfecture le 25 juin 2026

Affichage et publication électronique le 25 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 79-2026

Nombre des conseillers :

en exercice : 27
présents : 23
votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2026

Présents : MM ANGONIN. ROSET. Mmes CHASTAGNARET. MOREAU. M. MACAIRE. Mme GROS. M. GIRERD-POTIN. Mme SOLNON. M. TALPIN. MM. BRICOUT. CLEMENT. DURAND. GAUCHON. GROS. GUIGNARD. Mmes CORDOBA. GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. JAS. LAQUET. MARTIN. MASSON.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BURGER à Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND à M. GIRERD-POTIN. M. SOYER à M. ANGONIN. Mme VIEIRA à M. ROSET.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Décision modificative n° 1 au Budget primitif du service de l'assainissement

Comme suite à une erreur de reprise d'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 et comme suite à une nouvelle demande de la Trésorerie,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- modifie les inscriptions budgétaires, ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R- 001-912 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	152 535.55 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	152 535.55 €
D-2315-912 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	152 535.55 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	152 535.55 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	152 535.55 €	0.00 €	152 535.55 €
Total Général		152 535.55 €		152 535.55 €

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

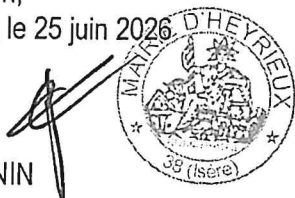
Suivent les signatures,

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 25 juin 2026

Le Maire,

Daniel ANGONIN



La Secrétaire de séance

Martine CHASTAGNARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 80-2026

Nombre des conseillers :

en exercice : 27
présents : 23
votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2026

Présents : MM ANGONIN. ROSET. Mmes CHASTAGNARET. MOREAU. M. MACAIRE. Mme GROS. M. GIRERD-POTIN. Mme SOLNON. M. TALPIN. MM. BRICOUT. CLEMENT. DURAND. GAUCHON. GROS. GUIGNARD. Mmes CORDOBA. GAUTHIER. GILIBERT. GRATREAUX. JAS. LAQUET. MARTIN. MASSON.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BURGER à Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND à M. GIRERD-POTIN. M. SOYER à M. ANGONIN. Mme VIEIRA à M. ROSET.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Décision modificative n° 1 au Budget primitif de la Commune

Comme suite à une erreur en dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 (arrondi non autorisé par la Trésorerie) et comme suite à une nouvelle demande de la Trésorerie,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- modifie les inscriptions budgétaires, ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.46 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.46 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-238-245 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.46 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	0.46 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.46 €	0.46 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.46 €		0.00 €

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 25 juin 2026

Le Maire,

Daniel ANGONIN



La Secrétaire de séance,

Martine CHASTAGNARET

Auteur de l'acte : le Maire, Daniel ANGONIN

Délibération rendue exécutoire par dépôt en Sous-Préfecture le 25 juin 2026

Affichage et publication électronique le 25 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°81-2026

Nombre des conseillers :

en exercice : 27
 présents : 23
 votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2026

Présents : MM ANGONIN. ROSET. Mmes CHASTAGNARET. MOREAU. M. MACAIRE. Mme GROS. M. GIRERD-POTIN. Mme SOLNON. M. TALPIN. MM. BRICOUT. CLEMENT. DURAND. GAUCHON. GROS. GUIGNARD. Mmes CORDOBA. GAUTHIER. GILBERT. GRATRÉAUX. JAS. LAQUET. MARTIN. MASSON.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BURGER à Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND à M. GIRERD-POTIN. M. SOYER à M. ANGONIN. Mme VIEIRA à M. ROSET.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Décision modificative n° 2 au Budget primitif de la Commune

Comme suite à une réaffectation des crédits en RAR sur le compte 238,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- modifie les inscriptions budgétaires, ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21314-117-325 : URBANISME & ECONOMIE	1 315 609.88 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 315 609.88 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-238-111-845 : VOIRIE - DIVERS	0.00 €	1 315 609.88 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	1 315 609.88 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 315 609.88 €	1 315 609.88 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	1 315 609.88 €		0.00 €	

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 25 juin 2026

Le Maire,

Daniel ANGONIN



La Secrétaire de séance,

Martine CHASTAGNARET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 82-2026**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 23

votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2026

Présents : MM ANGONIN. ROSET. Mmes CHASTAGNARET. MOREAU. M. MACAIRE. Mme GROS. M. GIRERD-POTIN. Mme SOLNON. M. TALPIN. MM. BRICOUT. CLEMENT. DURAND. GAUCHON. GROS. GUIGNARD. Mmes CORDOBA. GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. JAS. LAQUET. MARTIN. MASSON.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BURGER à Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND à M. GIRERD-POTIN. M. SOYER à M. ANGONIN. Mme VIEIRA à M. ROSET.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Tarifs municipaux : Droits de place

Par délibération n° 58-2014 en date du 9 juillet 2014, le Conseil Municipal a fixé le tarif des droits de place pour le marché hebdomadaire, ainsi qu'il suit :

☞ 1,20 € le ml ou abonnement trimestriel à 0,80 € le ml avec un forfait minimum de 2 ml.

Sur proposition de M. le Maire et avis favorable de la Commission Finances réunie le 9 juin 2026, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe, à compter du 1^{er} janvier 2027, le tarif des droits de place pour le marché hebdomadaire, ainsi qu'il suit :

☞ 1,50 € le ml ou abonnement trimestriel à 1,00 € le ml avec un forfait minimum de 2 ml.

Cette augmentation doit prendre effet après le passage à la Commission Paritaire du marché.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 25 juin 2026

Le Maire,

Daniel ANGONIN



La Secrétaire de séance,

Martine CHASTAGNARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 83-2026

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 23

votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2026

Présents : MM ANGONIN. ROSET. Mmes CHASTAGNARET. MOREAU. M. MACAIRE. Mme GROS. M. GIRERD-POTIN. Mme SOLNON. M. TALPIN. MM. BRICOUT. CLEMENT. DURAND. GAUCHON. GROS. GUIGNARD. Mmes CORDOBA. GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. JAS. LAQUET. MARTIN. MASSON.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BURGER à Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND à M. GIRERD-POTIN. M. SOYER à M. ANGONIN. Mme VIEIRA à M. ROSET.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Tarifs municipaux : Restaurant scolaire

Par délibération n° 34-2024 en date du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal a fixé les tarifs du restaurant scolaire, ainsi qu'il suit :

- ☞ 3,50 € le repas servi aux scolaires ;
- ☞ 4,50 € le repas servi aux enseignants ;
- ☞ 7,60 € les repas occasionnels, visiteurs et oublis d'inscription d'un enfant ;
- ☞ 1,60 € pour le scolaire bénéficiant d'un PAI emmenant un « panier repas ».

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 9 juin 2026,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe les tarifs suivants applicables dès la rentrée de septembre 2026, ainsi qu'il suit :

- ☞ 3,55 € le repas servi aux scolaires ;
- ☞ 4,55 € le repas servi aux enseignants ;
- ☞ 7,60 € les repas occasionnels, visiteurs et oublis d'inscription d'un enfant ;
- ☞ 1,60 € pour le scolaire bénéficiant d'un PAI emmenant un « panier repas ».

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 25 juin 2026

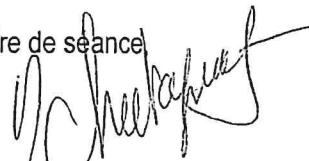
Le Maire,



Daniel ANGONIN



La Secrétaire de séance



Martine CHASTAGNARET

Auteur de l'acte : le Maire, Daniel ANGONIN

Délibération rendue exécutoire par dépôt en Sous-Préfecture le 28 mai 2026

Affichage et publication électronique le 28 mai 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 84-2026**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 23

votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2026

Présents : MM ANGONIN. ROSET. Mmes CHASTAGNARET. MOREAU. M. MACAIRE. Mme GROS. M. GIRERD-POTIN. Mme SOLNON. M. TALPIN. MM. BRICOUT. CLEMENT. DURAND. GAUCHON. GROS. GUIGNARD. Mmes CORDOBA. GAUTHIER. GILIBERT. GRATRÉAUX. JAS. LAQUET. MARTIN. MASSON.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BURGER à Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND à M. GIRERD-POTIN. M. SOYER à M. ANGONIN. Mme VIEIRA à M. ROSET.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Tarifs municipaux : Location du Foyer Rural

Par délibération n° 36-2024 en date du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de location du Foyer Rural, ainsi qu'il suit :

- ☞ salle du bas durée < 4 heures : 170 €
- ☞ salle du bas durée > 4 heures : 340 €
- ☞ salle du bas pour une journée supplémentaire consécutive : 170 €
- ☞ caution : 1.300 €
- ☞ caution ménage : 200 €
- ☞ salle de spectacles : 340 €
- ☞ pénalités pour retard > 1/2h état des lieux : 35 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 9 juin 2026,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

fixe les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} janvier 2027, ainsi qu'il suit :

- ☞ salle du bas durée < 4 heures : 180 € du 01/05 au 30/09
- ☞ salle du bas durée < 4 heures : 230 € du 01/10 au 30/04
- ☞ salle du bas durée > 4 heures : 350 € du 01/05 au 30/09
- ☞ salle du bas durée > 4 heures : 400 € du 01/10 au 30/04
- ☞ salle du bas pour une journée supplémentaire consécutive du 01/05 au 30/09 : 180 €
- ☞ salle du bas pour une journée supplémentaire consécutive du 01/10 au 30/04 : 230 €
- ☞ caution salle du bas et salle de spectacles : 1.300 €
- ☞ caution ménage : 200 €
- ☞ salle de spectacles sans sonorisation : 350 €
- ☞ salle de spectacles avec sonorisation : 400 €
- ☞ pénalités pour retard > 1/2h état des lieux : 35 €

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 25 juin 2026

Le Maire,

Daniel ANGONIN



La Secrétaire de séance

Martine CHASTAGNARET

Auteur de l'acte : le Maire, Daniel ANGONIN

Délibération rendue exécutoire par dépôt en Sous-Préfecture le 25 juin 2026

Affichage et publication électronique le 25 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 85-2026

Nombre des conseillers :

en exercice : 27
présents : 23
votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2026

Présents : MM ANGONIN. ROSET. Mmes CHASTAGNARET. MOREAU. M. MACAIRE. Mme GROS. M. GIRERD-POTIN. Mme SOLNON. M. TALPIN. MM. BRICOUT. CLEMENT. DURAND. GAUCHON. GROS. GUIGNARD. Mmes CORDOBA. GAUTHIER. GILBERT. GRATRÉAUX. JAS. LAQUET. MARTIN. MASSON.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BURGER à Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND à M. GIRERD-POTIN. M. SOYER à M. ANGONIN. Mme VIEIRA à M. ROSET.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Tarifs municipaux : Suppression de tarifs

Le cinéma d'Heyrieux étant dorénavant géré par une association et vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 9 juin 2026,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- abroge les délibérations suivantes :

- la délibération n°163-2015 du 27 mai 2015 fixant les tarifs pour l'affichage publicitaire au Foyer Rural,
- la délibération n°135-2015 du 26 mars 2015 fixant les tarifs de vente des boissons et friandises pour les séances du cinéma,
- la délibération n°35-2024 du 4 juillet 2024 fixant le tarif de vente des affiches du cinéma,
- la délibération n°11-2018 du 15 mars 2018 fixant le tarif pour la vente du livre « Triste chronique des Poilus d'Heyrieux » sont abrogées.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 25 juin 2026

Le Maire,

Daniel ANGONIN



La Secrétaire de séance,

Martine CHASTAGNARET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 86-2026**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 23

votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2026

Présents : MM ANGONIN. ROSET. Mmes CHASTAGNARET. MOREAU. M. MACAIRE. Mme GROS. M. GIRERD-POTIN. Mme SOLNON. M. TALPIN. MM. BRICOUT. CLEMENT. DURAND. GAUCHON. GROS. GUIGNARD. Mmes CORDOBA. GAUTHIER. GILIBERT. GRATREAUX. JAS. LAQUET. MARTIN. MASSON.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BURGER à Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND à M. GIRERD-POTIN. M. SOYER à M. ANGONIN. Mme VIEIRA à M. ROSET.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Tarifs municipaux : Location locaux commerciaux BOITON

Par délibération n° 55-2017 en date du 27 juin 2017, le Conseil Municipal a fixé le tarif de locations des commerces de Boiton, ainsi qu'il suit :

☞ 540 € HT par mois pour les trois alvéoles de Boiton, dont la surface individuelle avoisine les 50 m² ;

☞ 750 € HT par mois pour l'alvéole de Boiton, dont la surface individuelle avoisine les 70 m² et qui comprend une cave ;

A titre informatif, les loyers de Boiton se montrent à 596,46 € HT et 646,48 € HT pour les locaux d'environ 50 m² et 884,74 € pour les locaux d'environ 70 m². Au vu des fortes variations de l'indice des loyers commerciaux et vu l'avis favorable de la Commission Développement Economique en date du 2 juin 2026,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} septembre 2026, ainsi qu'il suit :

☞ 570 € HT par mois pour les trois alvéoles de Boiton, dont la surface individuelle avoisine les 50 m² ;

☞ 800 € HT par mois pour l'alvéole de Boiton, dont la surface individuelle avoisine les 70 m² avec une cave ;

☞ de geler les loyers pendant trois ans.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 25 juin 2026

Le Maire,

Daniel ANGONIN



La Secrétaire de séance,

Martine CHASTAGNARET

Auteur de l'acte : le Maire, Daniel ANGONIN

Délibération rendue exécutoire par dépôt en Sous-Préfecture le 25 juin 2026

Affichage et publication électronique le 25 juin 2026